



1071 Saint-Saphorin, le 9 septembre 2025

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 442-2025

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 9'395.05 pour la rénovation complète de l'appartement de 3 pièces sis au rez du bâtiment Pestalozzi (préavis 436)

Date de la séance de la commission:

Mercredi 24 septembre 2025, à **19h30**,
salle de Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Par le préavis municipal 436 du 4 mars 2025, le Conseil communal avait accordé un crédit de CHF 100'000.- destiné à la rénovation de l'appartement sis au rez-de-chaussée du bâtiment St-Germandaz. Les travaux ont été réalisés selon le projet approuvé et se sont achevés fin mai 2025. Un bail à loyer a été signé pour le 1^{er} juin 2025.

Le présent préavis vise à solliciter l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 9'395.05, destiné à couvrir des dépenses supplémentaires non prévues dans le budget initial.

Justification

Au moment de l'établissement du préavis, un poste « divers et imprévus » représentant moins de 3% du total avait été prévu. Concrètement, un montant de CHF 2'231.07 a été inscrit afin d'arrondir le crédit demandé à CHF 100'000.-, alors qu'un montant de CHF 10'000.- aurait dû être prévu, conformément à l'usage habituel de 10%.

Par ailleurs, un élément a échappé à la vigilance de la Municipalité lors de l'analyse du devis de l'entreprise générale : les postes relatifs aux fournitures de carrelage et de parquets figuraient avec des montants nuls. Ce manque a entraîné des dépenses supplémentaires non couvertes par le crédit initial.

Détail des surcoûts

Le détail du montant faisant l'objet du présent préavis est le suivant :

| | | |
|---|-----|------------|
| • Crédit initial accordé | CHF | 100'000.00 |
| • Dépenses engagées | CHF | 109'395.04 |
| • Dépassement (après déduc. rabais commercial de CHF 1'000.-) | CHF | 3'974.85 |
| • Divers et imprévus en sus du préavis initial | CHF | 5'420.20 |
| • Total du dépassement : | CHF | 9'395.04 |

Financement

Le financement de ces travaux sera comptabilisé par le compte 96302.3430.00 – travaux de gros entretien, biens-fonds PF – entretien bâtiment.

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante.

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 9'395.05 pour couvrir les coûts supplémentaires pour les travaux décrits dans le présent préavis ;
- de financer l'entier de ce préavis par la trésorerie courante.

M. Jean-Claude Chevalley, Municipal-délégué, se tient à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
LE SYNDIC :  G. Valléian  LA SECRETAIRE :  L. Negro-Chochard